

S'INSCRIRE SUR RESERVISTES.IHEDN.FR

Premiers pas

1. Accédez au site internet grâce à l'adresse <https://reservistes.ihedn.fr>.
2. Après avoir lu la présentation de la Réserve IHEDN et les modalités pour la rejoindre, rendez-vous dans « Espace réservé ».
3. Il s'agit de votre première visite. Cliquez sur « Première visite auditeur ».
4. Cochez les options qui correspondent à votre profil. Les options sont les suivantes :
Êtes-vous déjà réserviste ? OUI/NON ;
Êtes-vous militaire à la retraite ? OUI/NON.
Attention, veillez à sélectionner les bonnes options car ces informations déterminent les renseignements qui vous seront demandés sur le formulaire d'inscription.
5. Vous pouvez maintenant remplir les champs du formulaire. Certains champs sont obligatoires. Ils sont marqués par une astérisque. L'E-mail que vous renseignez au moment de votre inscription **est votre identifiant**. Cet identifiant vous sera demandé à chacune de vos connexions à l'espace réservé.
6. Une fois que vous avez rempli l'intégralité du formulaire et validé son envoi, votre demande d'inscription est envoyée à l'équipe qui administre le site internet de la Réserve IHEDN. Après étude de votre dossier, votre inscription est validée.
7. Deux cas de figure se présentent alors :
 1. Vous avez joint au moment de votre inscription tous les documents demandés attestant de votre appartenance à l'une des réserves des armées, directions et services : vous rejoignez la RES-IHEDN et votre accès à l'espace privé est permanent pendant toute la durée de votre contrat de réserviste.
 2. Votre inscription a été prise en compte mais vous n'avez pas encore fourni les documents attestant de votre appartenance à l'une des réserves des armées, directions et services. Votre accès à l'espace privé est alors temporaire (4 mois). Dès que vous obtenez votre attestation de réserviste auprès de l'une des armées, directions et services, vous pourrez l'ajouter à votre profil sur l'espace privé. Votre accès à l'espace privé deviendra alors permanent.
8. Dans les deux cas, une fois que votre demande d'inscription a bien été validée par l'équipe d'administration du site internet, vous recevez un e-mail vous invitant à créer votre mot de passe. Vous accédez alors à l'espace privé du site où vous pouvez :
 - Consulter les actualités et lire les informations de la RES-IHEDN ;
 - Voir la liste de la communauté des Réservistes de l'IHEDN ;
 - Entrer en contact avec les personnes que vous souhaitez approcher ;
 - Lancer des discussions sur le Forum ou participer aux discussions en cours ;
 - Modifier vos informations personnelles.

Bonne navigation sur notre site !